

### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

**Délibérations** 

# Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 23 Juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 61 Nombre de membres présents : 47 Nombre de membres ayant

donné pouvoir: 7

Nombre de membres excusés : 3 Nombre de membres absents : 4

Date de convocation : 17 Juillet 2020

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

**27** JUL 2020

et affichage le : 27 | 2020

L'an 2020, le 23 juillet à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 17 juillet 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 17 juillet 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

5 - Institutions et Vie Politique5.3 - Désignation de représentants

<u>Objet</u> : Désignation des représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau au Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays du Bessin au Virois - Programme LEADER

Noms des Conseillers		Excusés			
	Présents	* <u>Représenté(e) par</u> : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Catherine CAILLY	х				
M. Pascal DALIGAULT			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	х				
M. Jean ELISABETH			X : M. Xavier ANCKAERT		
Mme Najat LEMERAY	х				
LA VILLETTE	*		*		
M. Daniel BREARD	х				

	Présents	Excusés			
Noms des Conseillers		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	х				
CAINT DENIE DE BAEDE		<u> </u>			
M. Manuel MACHADO	x			T	
					L
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL				х	
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					х
CANADACNIQUES			1	*	
CAMPAGNOLLES  Mme Catherine GOURNEY  LECONTE	ж				
LANDELLES-ET-COUPIGNY		dh.	AL		
M. Denis JOUAULT	x				Ī
W. DOMO 000/1021					
LE MESNIL-ROBERT					1
M. Jean-Claude RUAULT	х				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	х				
M. Olivier JEANNEAU	х				
Mme Colette JOUAULT	х				
Mme Bernadette LEROY	х				
M. Georges RAVENEL	х				
DOUT DELLANGED				1.1.1	
PONT-BELLANGER M. Christian MARIETTE			X : M. Denis JOUAULT		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	х	25			
CAINTE MADIE QUITE LICALI		d.	No.	19	
Mme Catherine GARNIER	v	ĺ			T .
WITHE CAUTETINE CARTILLER	Х				1
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					T
Mme Annick ALLAIN	х				-
M. Alain DECLOMESNIL	х				
M. Régis DELIQUAIRE				x	
M. Didier DUCHEMIN	х				
M. Marc GUILLAUMIN	×				
M. Francis HERMON	х				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	ж				

pouvoirs)

#### M. Marc ANDREU SABATER, Président donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le Groupe d'Action Locale (GAL) est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics qui, sur un territoire se réunissent pour définir une Stratégie Locale de Développement et la mettre en œuvre avec le soutien financier du programme LEADER.

Le GAL du Pays du Bessin au Virois est porté par le Département et se réunit une fois par trimestre en « Comité de Programmation » pour décider des projets pour lesquels il souhaite qu'une subvention LEADER soit attribuée.

LEADER signifie "Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale". Ce programme européen soutient les projets innovants bénéfiques pour la cohésion et l'attractivité des territoires ruraux. LEADER donne l'initiative aux territoires. C'est à eux de définir leur Stratégie Locale de Développement sur la base de laquelle ils définissent les types de projets éligibles localement au programme.

Il est ainsi demandé au Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau de procéder à la désignation de 2 conseillers titulaires et 2 conseillers suppléants au sein du comité de programmation du GAL.

#### Monsieur le Président rappelle les informations suivantes :

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échant, et il en est donné lecture par le Président.

#### Le bureau communautaire réuni le 15 juillet 2020 propose les candidatures suivantes :

2 Titulaires	2 Suppléants
M. Georges RAVENEL	M. Alain DECLOMESNIL
Mme Annie ROSSI	M. Frédéric BROGNIART

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.

## Vote au scrutin ordinaire :

Pour: 54 Contre: 0 Abstentions: 0

☐ Adopté à la majorité ☐ Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

SOUS-REFECTURE

SOUS-REFECTURE

2 7 JUIL. 2020

Reçu le

